



FORÊTS EN SURVOL

par J.-F. Robert

Cahier N° 2

Les cahiers du Musée

No 2 Forêts en survol

Titre déjà paru :

No 1: Les rabots

Titres à paraître :

Cueilleurs de poix

Vanniers et fabricants de hottes

Serrures en bois

Sabots et bois de socques

Scies et cognées

Des forêts et des vignes

etc.

Edition « L'Industriel sur bois », organe de la FRM,
case postale 66, 1000 Lausanne 9,
sous la direction de M. Jean Budry

Couverture : Mlle Hélène Cosandey

Ce numéro est vendu au prix de Fr. 5.— + frais de
port, au bénéfice du Musée rural.

Il peut être obtenu au Conservatoire rural,
ou commandé aux adresses suivantes :

M. Jean-Paul Degletagne

Gérant de l'Arboretum

En Plan

1170 Aubonne

Service cantonal des forêts

Rue Caroline 11 bis

1003 Lausanne

Forêts en survol

par J. F. Robert, Lausanne

Introduction

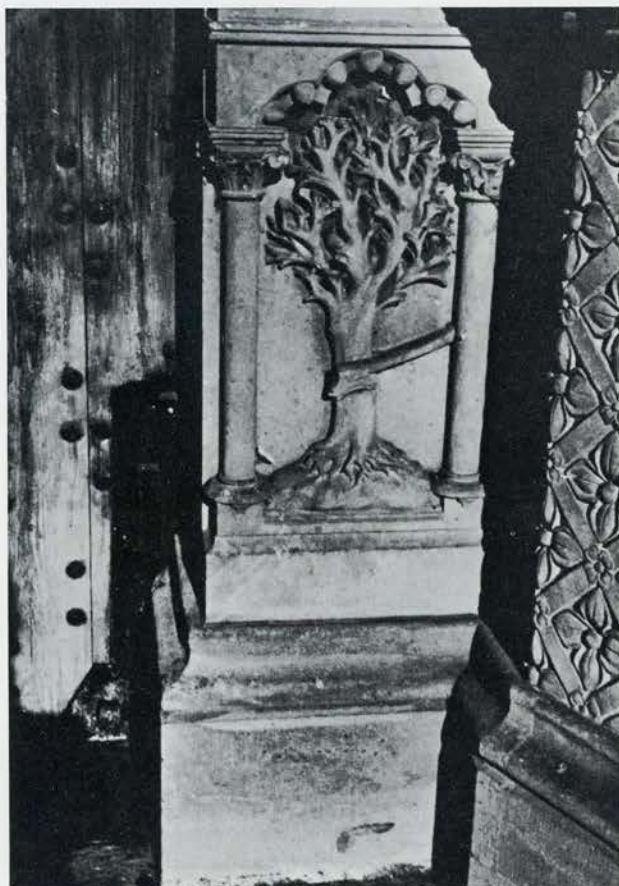
L'histoire de la forêt peut se définir comme la grande geste de l'homme et de l'arbre, car ce sont là les deux conquérants antagonistes de l'espace terrestre. Et l'évolution de nos forêts est de ce fait étroitement liée à celle de l'humanité, et plus particulièrement encore à celle de ses besoins.

De fait, aussi haut que l'on remonte le cours du temps, l'homme demande à la grande sylvie primitive ou à ses vestiges actuels de satisfaire à ses exigences, qu'elles soient le fruit des contraintes de l'heure ou la conséquence de son ingéniosité croissante, qu'elles soient d'ordre matériel ou d'ordre moral comme c'est le cas aujourd'hui. Or ces besoins, on s'en doute, ont changé au cours des siècles et avec eux, par voie de conséquence, le visage forestier du pays. «**L'histoire du paysage forestier porte la marque des successifs asservissements que l'homme a fait peser sur l'arbre** (Pl. 1), constate Pierre Deffontaines... (10)¹.

¹ Les chiffres entre parenthèses correspondent aux numéros d'ordre de la notice bibliographique figurant au terme de cette étude.

Pl. 1

«La marque des successifs asservissements...»
Bas-relief de la cathédrale de Metz.



Ainsi le chêne, par exemple, autrefois beaucoup plus abondant dans nos campagnes et nos massifs, l'était du fait d'une protection systématique. Elle lui avait été accordée officiellement au VI^e siècle déjà par la loi Gombette. Les glands, en effet, étaient indispensables à l'homme qui pouvait en tirer une farine comestible en cas de disette, et qui, surtout, les utilisait pour nourrir les porcs. C'est l'introduction de la pomme de terre, vers 1750, qui fit s'estomper chez nous le spectre de la famine et rendit simultanément inutiles les antiques droits de glandage et de paissonnage dont dépendait l'élevage du porc (Pl. 2).

De même, ce sont les besoins illimités en combustible qui sont à l'origine non seulement de la structure bocagère de nos campagnes d'antan, mais aussi du traitement en taillis de vastes forêts du Plateau. A une époque où chacun avait à pourvoir à ses propres besoins en bois de chauffage et de cuisson, à une époque aussi où la scie était sinon inconnue, du

Pl. 2

Rovéréaz : un toponyme qui correspond encore à une réalité !





Pl. 3

Mais ce qui paraît certain, c'est que le pas est bien petit entre la crainte mythologique de l'arbre de nos ancêtres et la dévotion pour l'arbre que l'année 1970 (l'Année de la nature) nous a aidé à découvrir ou redécouvrir. Leur commun dénominateur, c'est le respect de l'arbre qui en résulte : les motivations changent, mais le résultat est en définitive le même. Du reste, en y réfléchissant, on est surpris de découvrir que les « arbres de mai », les « arbres de la liberté », les « arbres de Noël » même sont autant de témoins qui jalonnent la route reliant le sacré au profane. L'homme reste homme avant tout et le rationalisme dont il se glorifie n'exclut nullement un symbolisme dont les racines plongent dans une substance qu'il serait vain de nier (Pl. 5 et 6).

C'est entre ces deux pôles, le respect craintif et le respect émerveillé de l'arbre, que vient s'insérer le chapelet de phénomènes qui caractérisent les phases majeures d'une économie du bois et de la forêt dont nous aimerions retracer ici la courbe.

Pl. 3

Le taillis et ses « bois de serpe ». Buchillon.

Pl. 4

Austérité et rectitude ! Le Jorat « enrésiné ».

moins proscrite en forêt, le taillis, avec ses « bois de serpe » (Pl. 3) était remarquablement adapté aux conditions de vie. Et la régression de ce type de forêts coïncide effectivement avec l'apparition du chemin de fer qui a enfin permis de lever l'hypothèque que faisait peser sur nos boisés l'obligation d'alimenter les feux individuels comme les fours des premières industries. Le charbon minéral remplaçait, vers 1880, le bois ou le charbon de bois.

Dès lors, ce qu'on a demandé à la forêt, ce fut surtout des bois d'œuvre droits et faciles à scier, et l'homme « enrésinant ses forêts, septentrionalisa le visage de son pays » (10) (Pl. 4).

Il faut être bien conscient de ces phénomènes, à une époque où l'on regrette le passé, où l'on s'émeut à juste titre du démantèlement de notre environnement, à une époque où l'homme — par le nombre d'abord, par l'efficacité de ses moyens ensuite — s'est élevé au niveau d'un cataclysme ; il faut être conscient que ce qu'on regrette et qu'on appelle « forêt naturelle » n'est le plus souvent que l'image forestière répondant aux besoins qui ont immédiatement précédé les nôtres.

Dans notre civilisation d'abondance et de confort, on ne peut plus guère imaginer ce que fut la forêt pour nos aïeux. De même, ils auraient été bien en peine de prévoir ce que leurs lointains successeurs feraient de leur forêt originelle. Le sens d'un arboratum tel que nous le concevons aujourd'hui devait être aux antipodes de leurs préoccupations !



Pl. 4

1. De la cueillette à l'araire

A l'aube de l'humanité, l'homme, insignifiant et nu, vivant en hordes disséminées dans la sylvie d'Europe dont il était entièrement tributaire, n'était qu'un infime élément de la grande biocénose sylvestre. Son statut de misère et de dépouillement — c'était le plus mal armé des êtres vivants — le contraignait à une existence précaire axée essentiellement sur la récolte patiente de toutes les richesses naturelles : baies, racines, fruits, petits rongeurs même, dont il pouvait s'emparer sans risques. La forêt était sa providence. Or, ce droit ancestral de s'appropriier les richesses d'une nature sauvage, nous en ressentons aujourd'hui encore l'atavique puissance. N'est-ce pas lui que trahit notre Code civil qui accorde à tout un chacun, non seulement la propriété des baies et champignons, mais encore le droit de pénétrer librement dans les forêts et pâturages d'autrui pour aller les y cueillir !

Or, si l'on est en droit de parler, à propos de nos plus lointains ancêtres, d'une véritable « civilisation de la cueillette », ce régime n'a perdu que très récemment ses titres de noblesse et son appartenance à une économie au sens strict du terme. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici quelques faits significatifs qui nous paraissent étayer cette affirmation :

Vers 1790, la commune de Bex enregistrait encore dans ses comptes le produit d'une vente de noix, châtaignes, glands, feuilles d'orme et pommes sauvages ! On s'étonnera peut-être de trouver des feuilles d'ormeau mentionnées dans une liste de produits manifestement alimentaires. Ce n'est pas une erreur, puisque la feuille d'ormeau, comme celle de l'érable champêtre, était utilisée dans les Alpes françaises et valaisannes pour la préparation d'une sorte de choucroute (25).

En 1823, la Municipalité de Peney-le-Jorat décide de mettre à l'amende quiconque cueillera les noisettes avant la date fixée par ladite autorité ! On trouve des dispositions similaires dans les actes de la commune de Romainmôtier en 1853.

A la même époque, plus précisément en 1834, le premier plan d'aménagement des forêts de La Praz relève que dans la division de La Côte « il y a encore beaucoup de poiriers sauvages et que le dommage que l'on cause au bois en allant en masse récolter les fruits, dépasse le profit que l'on en tire ! ». Et l'aménagiste préconise « d'enlever les vieux poiriers où ils gênent les jeunes sapins » !

La chasse aux champignons n'est plus guère considérée que comme une occupation de loisir et un prétexte à la promenade. On oublie qu'au début du siècle, cette cueillette était encore un gagne-pain apprécié puisque le marché aux champignons de Lausanne rassemblait encore jusqu'à 130 vendeurs à la fois en 1907. Cette même année, ce ne sont pas moins de 7420 corbeilles de toutes grandeurs qui y ont été apportées, les deux tiers en provenance du Jorat (5).

Pl. 5

Arbre à clous de Floxhes en Ardenne (Belgique). Aujourd'hui encore, des malades, des éclopés, des blessés, viennent en procession planter dans le tronc consacré les clous qui ont touché le mal dont l'arbre doit se charger.

Pl. 6

Sculpture. Il faut avoir une âme d'artiste pour discerner encore dans les formes de la nature le visage à peine perceptible des Dryades ou des fées... Chancre de chêne «retouché» par le sculpteur R. Schaedler, Lichtenstein, 1955.



Pl. 5



Pl. 6

Quant aux petits fruits, dont les récoltes étaient centralisées par des marchands à Moudon, ce sont 48 000 kg qui y ont été enregistrés en 1908 ! Certaines cueilleuses arrivaient à assurer leur subsistance par le seul produit de leur cueillette. Il est vrai que les besoins financiers étaient alors sensiblement plus modestes que de nos jours, puisqu'un salaire annuel de Fr. 600.— faisait l'affaire. Il n'en reste pas moins qu'à 60 centimes le kilo, cela porte la récolte à une tonne pour une seule personne ! (5).

En 1621 régna dans le pays une disette sévère qui imposa aux populations des régions de Prangins, Yens et Morges notamment de fabriquer du pain avec de la farine de glands ! En 1710, les comptes communaux de Sédeilles attestent encore une recette de 180 florins provenant de la vente de glands. Rappelons enfin qu'en 1918-1919, ce sont — selon les statistiques de l'Economie de guerre — 475 000 kilos de glands qui ont été récoltés en Suisse pour faire des succédanés de café ! (17).

Ces quelques exemples suffisent pour mettre en évidence l'extraordinaire persistance de pratiques vieilles comme le monde. Ils démontrent simultanément combien nous sommes proches des temps les plus lointains et permettent peut-être d'apprécier, sinon de mesurer, l'ampleur des transformations survenues dans notre économie et nos modes de vie au cours du XX^e siècle. En effet, la dernière guerre mondiale fut plus que le gigantesque conflit qu'en font les livres d'histoire. Elle est le fossé qui sépare deux mondes, celui d'avant 1939 et celui d'après 1945 ; elle est la charnière entre le passé qui s'éteint et le futur qui se construit.

Mais revenons à nos ancêtres : l'homme paléolithique s'affranchit progressivement de la précarité de sa subsistance. L'arme, en multipliant ses forces, développe sa hardiesse et fit du collecteur un chasseur nomade, lié à la transhumance ou à l'itinérance du gibier.

Ce n'est que plus tard, au Néolithique, que nos ancêtres commencèrent à s'affirmer à l'égard de leur milieu. La domestication des animaux d'abord en fit des pasteurs semi-nomades. Puis celle des végétaux, en faisant de l'homme un cultivateur, lui permit, ou même lui imposa de sédentariser son existence.

Rappelons que cette dernière conquête. « cette alliance de l'homme et de l'herbe », comme la définit Deffontaines (10), est à l'origine de tous les grands phénomènes qui bouleverseront la planète. **L'agriculture** tout d'abord qui, de conquêtes en conquêtes, va humaniser l'espace en façonnant nos paysages ruraux. La **cité** ensuite, que l'abandon du nomadisme va rendre possible.

Mais qui dit culture dit aussi **propriété foncière** ; elle fut tribale d'abord, liée au travail du sol, à la peine investie qui doit mûrir et fructifier, en attendant de devenir individuelle. La **guerre** enfin, qui n'est que le corollaire de la propriété territoriale qu'il faut défendre et de la culture qu'il faut sauver du pillage ! (12).

Petite cause... grands effets !

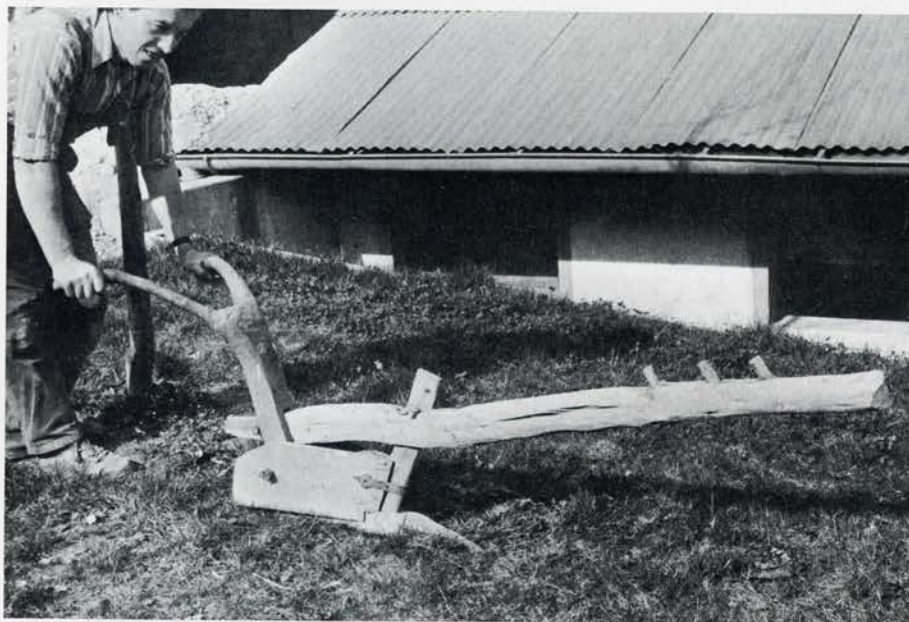
La forêt fut donc pour nos lointains ancêtres — et pour longtemps — la pourvoyeuse universelle où ils allaient puiser tout ce dont ils avaient besoin, tant pour leur alimentation que pour leur confort domestique (chauffage, cuisson, éclairage, etc.). Le premier rôle de la forêt fut donc de « **fournir** » en attendant qu'elle soit appelée à « **produire** ».

2. Par le fer et par le feu

Mais la culture exige des terres, et celles-ci ne peuvent être gagnées que sur la forêt originelle. Le feu, plus efficace que la hache de pierre, ouvre de nouvelles clairières, enrichissant le sol des cendres de la forêt détruite. Et le Néolithique, créant le bûcheron en même temps que l'araire, inaugure avec le premier champ l'ère des grands défrichements (Pl. 7).

Le second service que l'homme demande à la forêt — selon le paradoxe de Pierre Deffontaines — « fut donc de disparaître pour céder la place aux prairies et aux champs » (10).

Et c'est le lent mais sûr grignotement de nos forêts dont le manteau se rétrécit au fil des siècles comme une peau de chagrin. Ce processus fut étudié chez nous par G. Nicolas-Obadia à qui nous empruntons l'essentiel de ce qui suit (19).



Pl. 7

Araire (pièce du Conservatoire rural de l'Arboretum).

Si la révolution néolithique remonte à quelque 3000 ans avant notre ère, c'est à l'âge des métaux, vers 1800 avant J.-C., qu'apparaissent dans le canton de Vaud les premières communautés rurales sédentaires.

Une première agression fixe l'espace agricole aux abords des cités romaines, sur les rives des lacs et des cours d'eau, dans les plaines. De 450 à 800 ces zones de culture vont passer par des phases d'extension et de régression successives.

Puis du IX^e au XIV^e siècle, c'est la seconde offensive contre la forêt, menée sous l'impulsion des ordres monastiques dont l'apostolat spirituel se doublait souvent d'une mission colonisatrice. Les frères saritaires étaient chargés essentiellement d'ouvrir de nouvelles clairières. En fait ce sont les moines **clunisiens** qui les premiers se sont installés chez nous. C'est eux qui ont fondé Romainmôtier d'abord, puis, en 962, Payerne, auquel se rattacha plus tard le prieuré de Baulmes. C'est eux encore qui fondèrent en 1115 l'abbaye de Rougemont dans le Pays-d'Enhaut.

Mais ce sont les **cisterciens** surtout qui étaient connus pour leur politique forestière. Ils n'arrivèrent qu'au XII^e siècle et c'est à leur diligence que l'on doit l'abbaye de Bonmont, fondée en 1131, celle de Haut-Crêt, entre Palézieux et Les Thioleyres, en 1134 (Pl. 8), enfin celle de Montheron, qui sous le nom d'abbaye de Théla dépendait de la maison-mère de Bellevaux. Elle date de 1143.

Vers la même époque, en 1140, les **prémontrés** construisent à La Vallée le monastère de L'Abbaye qui supplanta l'abbaye dite de Cuarnens ou du Lac sise au Lieu. Et en 1146 ce sont les **chartreux** qui s'établissent à Oujon (Pl. 9). Mais ils ne devaient exercer qu'une influence restreinte sur le pays car la rigueur de leur ordre les obligeait à faire appel à des ouvriers laïcs pour les travaux agricoles. De ce fait, ils ne nous ont laissé que le village d'Arzier. Nous ne citerons que pour mémoire la seconde chartreuse vaudoise établie à La Lance, près de Grandson, en 1317 seulement.

L'œuvre de défrichement des moines fut poursuivie ensuite par les communautés rurales traditionnelles, puis, de 1350 à 1450 par les nouveaux paysans, défricheurs individuels qui fondèrent les habitats isolés dans les clairières du Jorat et colonisèrent les vallées alpestres.

Très schématiquement, on peut admettre que les grands défrichements étaient réalisés chez nous à la fin du XIII^e siècle en plaine, à la fin du XV^e dans les Alpes. Mais une dernière pulsation devait néanmoins encore intervenir de 1550 à 1650 pour compléter le tableau des conquêtes de l'agriculture et amener notre patrimoine forestier aux dimensions qu'il connaît aujourd'hui.

Si l'on examine attentivement une carte topographique du canton, on peut aisément constater que nos forêts ont été lentement mais sûrement refoulées sur la périphérie des territoires communaux, sur les versants nord, sur les pentes trop abruptes pour recevoir d'autres cultures, dans les secteurs les moins accessibles de notre territoire, ou sur les sols les plus grossiers. Elle n'occupe plus aujourd'hui qu'un tiers de la surface du canton, soit quelque 105 000 hectares.



Pl. 8

La dernière borne des propriétés de l'abbaye disparue de Haut-Crêt.

De ces vagues successives de défrichements, il ne reste presque plus trace. Les derniers témoins en sont souvent les noms de lieux qui survivent dans la poussière des vieux registres ou sur les feuilles jaunies du cadastre d'antan et qui rappellent dans leur jargon comment disparut la forêt : ce sont les Arses, Arsaz, Arson qui parlent de forêts brûlées, les Cabourles qui signifient «mauvais terrains défrichés par le feu», de même que les Burlatez, les Bourloz, les Breuleux. Ce sont les si nombreux Esserts, qui correspondent aux Rüti et Rütli de Suisse allemande, les Eterpis, qui viennent du latin extirpé, les Novalles qui sont des terres nouvellement conquises ou défrichées, les Troncs, les Abattiaux, les Avattes. Ce sont enfin les Cerniaz, les Cernys, et les Siernes du Pays-d'Enhaut qui désignent en principe des arbres détruits par cernissement, c'est-à-dire par découpage circulaire d'un bandeau d'écorce, ce qui faisait sécher la plante avant qu'on y mette le feu (8) ¹.

¹ En principe, avons-nous dit. Ces derniers toponymes en effet peuvent avoir le sens indiqué, mais peuvent également désigner des parcelles «cernées», c'est-à-dire clôturées par suite d'un acte de passation à clos et à record. C'est dire que l'interprétation des noms de lieux doit rester extrêmement prudente.

Cette rapide esquisse de l'histoire des défrichements peut être considérée comme l'ébauche d'une géographie forestière. Mais pour être complet, il conviendrait d'aborder ici une autre géographie, celle des essences particulières, ou tout au moins de certaines d'entre elles. Histoire difficile s'il en est, faute de documents précis, et dont les fils s'embrouillent à plaisir dans la confusion des noms employés très souvent les uns pour les autres. Quelques essais ont été faits dans ce sens, dont le plus important est sans doute, chez nous, l'histoire du chêne de K. A. Meyer (17).

3. Usages et mésusages

Mais revenons à une utilisation plus positive de la forêt. Si sa deuxième fonction fut, comme on vient de le voir, de disparaître pour faire place aux champs, on peut dire que sa troisième vocation fut à la fois de procurer du bois et du combustible aux maîtres du pays comme aux populations rurales et de fournir simultanément de vastes espaces pâturables pour le bétail.

Rappelons brièvement ici que les forêts, à l'origine biens sans maîtres et, partant, propriété de tous, devinrent propriété royale sous les rois Mérovingiens, dès le VI^e siècle. Le souverain s'attribuait ainsi les terres non réparties pour y chasser et laissait à ses sujets toute latitude d'y prélever les bois dont ils avaient besoin et d'y laisser paître leurs troupeaux. Cette décision de peu d'importance pratique devait avoir une portée juridique considérable puisqu'elle instaurait en fait la notion de propriété politique différente de la propriété-usufruit. Or cette notion, qui va dominer tout le Moyen Age, engendrera le réseau compliqué de droits et de devoirs le long des chaînes hiérarchiques complexes qui caractériseront la féodalité (7).

Au moment où le Pays de Vaud, en 1032, fut rattaché à l'Empire germanique, le pouvoir central s'était effrité et avait passé aux mains des seigneurs qui étaient de ce fait devenus propriétaires des forêts. Ils les répartirent en deux catégories : d'une part les forêts **banalisées**, c'est-à-dire réservées à leur usage exclusif, d'autre part les forêts **abergées**, c'est-à-dire livrées à l'usage des populations indigènes moyennant hommages et redevances.

A cette époque, l'homme était un capital productif (par les redevances qu'il payait au seigneur), et par conséquent beaucoup plus intéressant que le sol lui-même. C'est pourquoi, lorsque le christianisme pénétra chez nous et que se fondèrent les monastères, ceux-ci furent dotés de terres que les moines contribuaient à mettre en valeur, ce qui permettait l'implantation de nouvelles colonies humaines.

Les forêts ecclésiastiques furent elles aussi réparties en forêts banalisées et en forêts abergées.

Très schématiquement, on peut admettre que les forêts banalisées, beaucoup moins nombreuses que les autres (qu'elles aient été laïques ou ecclésiastiques) sont toujours restées entre les mains du souverain, les forêts seigneuriales par voie de filiation directe (transmission de souverain à souverain), les forêts monastiques, par sécurisation. Le Gouvernement bernois les reprit à son compte avant qu'elles ne passent finalement aux mains des Vaudois. Elles constituent donc l'essentiel des actuelles forêts cantonales (7).

Tandis que les autres, les forêts abergées, ont été progressivement revendiquées par les communautés et sont à l'origine des forêts communales.

Cette vision toutefois simplifie un peu trop les choses. On est en effet très mal renseignés sur l'origine de la forêt privée, sur son extension, puis sur sa régression. Ce qu'on sait, c'est qu'elle existait déjà à l'époque romaine. Il semble qu'elle ait été plus importante dans le passé médiéval que de nos jours puisque les grandes communes forestières le sont devenues par la pratique d'une politique continue d'achats. C'est le cas particulièrement pour Bassins, Arzier, Baulmes, et d'autres encore, qui, à partir du XVIII^e siècle, ont agrandi progressivement leurs domaines au détriment des familles bourgeoises qui durent peu à peu vendre leurs biens.

Ce sont ces phénomènes complexes qui ont finalement conditionné l'actuelle répartition politique de nos forêts dont 12 % seulement sont en main du canton, 59 % propriété des communes et le solde, soit 29 %, morcelé en une infinité de petites propriétés privées.

Mais revenons aux droits d'usage qu'exerçaient les communautés rurales sur les forêts et qui peuvent être répartis en trois catégories que nous examinerons successivement : la vaine pâture, le paissonnage, le bochéage.

La **vaine pâture** ou droit de pacage était le droit qu'avait chaque habitant de mener paître son bétail sur les communs (dont faisaient partie les forêts), sur les terres des particuliers après la fenaison, ainsi que sur les jachères de l'assolement triennal. Ces droits, exercés en communion par les habitants d'un même village ou par ceux de plusieurs villages qui avaient des pâturages en copropriété, ne pouvaient qu'engendrer des difficultés sans nombre et des procès qui défrayèrent les chroniques judiciaires de tout le Moyen Age jusqu'au XIX^e siècle. Contestations sur les abornements, déplacements de limites, exercice illicite du pâturage, gagement (= séquestre) de bétail, suppliques, dupliques, sentences arbitrales se succèdent et se renouvellent un peu partout. Ce sont ces difficultés du reste qui ont incité, dès le XV^e siècle, certains particuliers à obtenir des droits de «passation à clos et à record», soit droit de clôturer leur propriété pour y interdire le pacage commun et y effectuer la deuxième coupe ou record, autrement dit faire les regains. Ce droit s'acquerrait en payant une certaine somme à la commune. Un décret de LL. EE. de 1717 favorisa ces tendances qui devaient permettre un traitement plus rationnel des prés fauchés et limiter les abus. Mais il fallut attendre l'Helvétique et le mouvement révolutionnaire de 1798 pour que se déclenche le processus d'abolition des droits féodaux. C'est la loi de 1805 qui fixa la procédure de suppression du pâturage sur fonds d'autrui en imposant le rachat de la servitude à raison de vingt fois la valeur du parcours annuel ou par cession de cantonnements.

Quant au pâturage des chèvres en forêt, il fit l'objet de mesures à part puisque le Gouvernement vaudois fut amené à édicter une loi spéciale qui devait le restreindre sévèrement, en 1823 seulement.

Le droit de **païssonage**, de panage ou de glandage, appelé «aglaine» en 1460 et «passon» en 1536, était celui de mettre paître les porcs ou d'aller récolter le gland dans les forêts seigneuriales ou paroissiales.

Le porc a joué très tôt un rôle important dans l'économie du pays et c'est pour cela que les arbres «fruitiers» firent l'objet de protection spéciale sous Gondebaud, roi des Burgondes, qui, en 502, en interdit la libre exploitation (4). Rappelons qu'en Allemagne, la forêt feuillue était souvent désignée sous le terme de «Nährwald» (qui signifie forêt nourricière) et que sa valeur était estimée en fonction du nombre de porcs qu'elle était susceptible de nourrir (11). C'était également le cas en France, notamment dans le Périgord, où le droit de glandée constituait le principal revenu forestier.

Il semble chez nous que l'autorisation de glandage ait été accordée gratuitement sous le régime savoyard et qu'il ne devint onéreux que sous le régime bernois. Le nouveau souverain paraît avoir su en tirer bon profit ! Mais ces droits n'ont laissé que fort peu de traces dans nos archives : une mention fugace par-ci par-là. La dernière en date remonte à 1806, année où l'Etat de Vaud fit des démarches pour racheter un droit de glandage que conservait une famille dans la forêt domaniale de Charmontel près Payerne.

Peu de traces dans les archives, avons-nous dit, mais il vaut la peine de signaler le superbe médaillon du vitrail de la cathédrale de Lausanne, du XIII^e siècle, qui, dans le cadre de l'année paysanne médiévale caractérise octobre par la garde des pourceaux sous les chênes (voir vol. III de l'Encyclopédie vaudoise illustrée, p. 9). On peut aussi rappeler que

le gland est une des quatre figures du jeu de cartes tel qu'il est encore utilisé dans certaines parties du pays (17).

Quant aux droits de **bochéage**, ils accordaient à chacun la faculté d'aller exploiter les bois dont il avait besoin dans les forêts communes. On distinguait, selon Auguste Piguet (23) le petit bochéage, qui concernait les besoins des particuliers et s'exerçait dans un territoire limité, du grand bochéage qui comportait des coupes importantes. Elles devinrent finalement l'apanage des seules communes. On distinguait en outre le droit d'**affouage** ou d'**afocage** qui concernait la récolte de bois de feu seulement, des droits de **marinage** qui autorisaient le prélèvement de marains ou bois de construction.

Ces droits donnèrent lieu à d'innombrables abus : coupes hors des territoires ou massifs assujettis, prélèvements exagérés, revente des produits à des tiers, etc. Ils se traduisirent par la surexploitation des forêts les plus accessibles, par le prélèvement systématique des bois les plus beaux, même pour d'humbles besoins, et eurent finalement pour conséquence de faire édicter, dès le XVI^e siècle, toutes sortes de règlements, arrêts ou décrets tendant à mettre de l'ordre dans ces pratiques anarchiques et difficiles à contrôler. Un tel état de choses ne pouvait manquer de provoquer nombre de contestations, de faire surgir des procès sans cesse renaissants entre les communautés comme entre communes et particuliers.

Pl. 9

Les restes de la chartreuse d'Oujon. Etat des fouilles en août 1974. (Photo Fibbi-Aeppli, mise aimablement à disposition par le Département des travaux publics, service des bâtiments, Lausanne).



Pl. 12

Pierre fatière de la grande
écluse de la Joux-Verte.



Pl. 13

Meules de charbonniers dans la
plaine du Rhône. Aigle, 1940
(photo R. Ch. Gut).



4. Les premières industries

A côté de ces pratiques villageoises qui mettaient très fortement la forêt à contribution, il faut mentionner une source considérable d'épuisement de nos boisés qui était la servitude de fournir la quasi-totalité du combustible nécessaire aux premières industries.

La plupart d'entre elles s'installaient au cœur des massifs forestiers, car il était plus rationnel et moins onéreux d'y amener les matières à travailler (minerais de fer, sables vitrifiables, etc.) que de transporter les bois vers les gisements.

A noter que les forêts n'étaient pas encore desservies par le réseau routier que nous connaissons et que le bois ne pouvait être sorti des massifs reculés que par flottage (Pl. 12). Presque toutes nos rivières de montagne furent utilisées pour le transport des bois, et ceci jusque vers 1895, date à partir de laquelle on commença à construire les routes de desserte.

Lorsqu'il n'y avait pas de rivières flottables — dans le Jura par exemple — le seul moyen rationnel de sortir les bois était souvent d'en réduire le volume et le poids par carbonisation. Les meules, de 60 à 100 stères chacune, étaient construites sur place par les maîtres charbonniers qui ont laissé des traces visibles de leurs activités un peu partout dans les forêts : ce sont ces emplacements circulaires où les taupinières font apparaître la poussière noire appelée «frasil» ou «fraisin» (2). C'est l'arrivée des charbons minéraux qui fit presque disparaître complètement les meules de nos forêts. On les vit resurgir sporadiquement dans le Jura avec la Première Guerre mondiale, puis à nouveau dans la région des Alpes en 1938-1940 (Pl. 13), en partie sous l'impulsion de Frank Aubert, un forestier vaudois, qui se consacra à la recherche sur l'utilistation du bois comme source d'énergie pour les véhicules à moteur. C'est toute l'épopée du bois carburant, le «carburant vert» comme on disait alors, qui pourrait retrouver une certaine actualité si la crise du pétrole de 1973 devait s'avérer avoir été plus qu'une simple alerte.

Le fer

L'exploitation du fer est probablement l'une des plus vieilles industries du pays. Les vestiges les plus anciens remontent chez nous à l'époque romaine. Ce ne sont pas moins de 24 fourneaux primitifs, datant d'environ 260 après J.-C., qui ont été repérés dans la forêt des Prins-Bois, près de Romainmôtier. Aux Bellaires, sur territoire d'Arnex et de Croy (Pl. 14), le professeur Pelet (21) a mis au jour 16 fourneaux et 9 exploitations successives. Il a pu déterminer que les générations de fours, soit le flux d'exploitation, se succèdent tous les trente à cinquante ans, ce qui représente approximativement le temps nécessaire pour assurer la régénération de la forêt !

A partir du XVI^e siècle, des concessions furent délivrées pour l'exploitation de hauts fourneaux à Val-orbe, aux Charbonnières, à la Jougnenaz sur Baulmes, à Noirvaux rière Sainte-Croix. Or le procédé primitif des fours catalans permettait de produire 150 kg de fer à partir de 450 à 500 kg de minerai et 600 kg de charbon, à quoi il faut encore ajouter 1000 à 1600 kg de combustible par tonne pour les opérations d'affinage (16). Une autre appréciation des besoins en combustible nous est fournie par des actes de 1798 relatifs au haut fourneau de Noirvaux dont la consommation était de l'ordre de 40 m³ par jour et ceci pendant 3 à 7 mois par an, ce qui représente pour un seul fourneau quelque 5000 m³ par année (22). On comprend dès lors que vers 1812 on renonce à exploiter un nouveau filon de minerai découvert aux Charbonnières, car la crainte de manquer de fer dans le pays est moindre que celle de manquer de charbon du fait de l'état de délabrement des forêts.

Le verre

Une autre industrie qui fut intimement liée au milieu forestier est celle du verre. Mis à part quelques sites romains, dont l'atelier de Saint-Cierges notamment, les verreries ne firent leur apparition chez nous que vers le X^e siècle, probablement au XIV^e siècle seulement dans le Jura vaudois. Elles étaient tributaires de la forêt à un double titre : d'abord pour la production de la potasse qu'on extrayait des cendres de foyard. Pour 100 kg de potasse pure, il fallait réduire en cendres 180 m³ de bois, à quoi venait s'ajouter celui qui était encore nécessaire à l'évaporation de la liqueur et à la calcination, soit 5 à 6 m³ supplémentaires. Puis il fallait le combustible pour la préparation du verre lui-même. Cette dernière opération exigeait environ 1 m³ de bois par kilo de verre produit (1) !

Ces verreries forestières furent nombreuses sur les flancs du Jura : à Arzier, Saint-George, Gimel, Berolle, Mollens, Montricher. Ailleurs encore puisqu'en 1756 le Conseil de Morges refusait une nouvelle concession dans les bois de Vuflens (4). A la Vallée de Joux aussi, où il y en eut au moins 3, dont celle de Praz-Rodet qui fonctionnait encore au XVIII^e siècle. Elle fut fermée par LL. EE. en 1707 sur plainte des communes qui redoutaient la ruine complète de leurs forêts. Il semble que les fours — dont on trouve encore ici ou là des vestiges très effacés — n'aient été maintenus en activité qu'une douzaine d'années au même endroit. Ensuite, ils devaient se déplacer dans un nouveau site riche en combustible. Ce sont ces activités qui sont à l'origine de la régression du hêtre à la Vallée de Joux.

Pl. 14

Les fourneaux à fer jumelés de Bellaires III (Commune de Romainmôtier). (Cliché tiré de : Paul Louis Pelet, avec la collaboration de Barbara de Carvallo et Pierre Decollogny : Fer, charbon, acier dans le Pays de Vaud. Les sources archéologiques, Lausanne, 1973, p. 32-33).





Sous l'Helvétique encore, en 1802, la forêt de l'Erberey (avec d'autres des districts fribourgeois), fut remise à l'Administration des mines pour assurer à la verrerie de Semsales le combustible qui lui était nécessaire.

Dès le XIX^e siècle, ces installations disparurent du fait que la soude importée remplaça la potasse ou la cendre de fougères dans la fabrication du verre et que les fours primitifs firent place à des installations plus perfectionnées marchant au charbon minéral et implantées de façon moins excentrique : Monthey, Paudex, Saint-Prex.

Le sel et le sucre

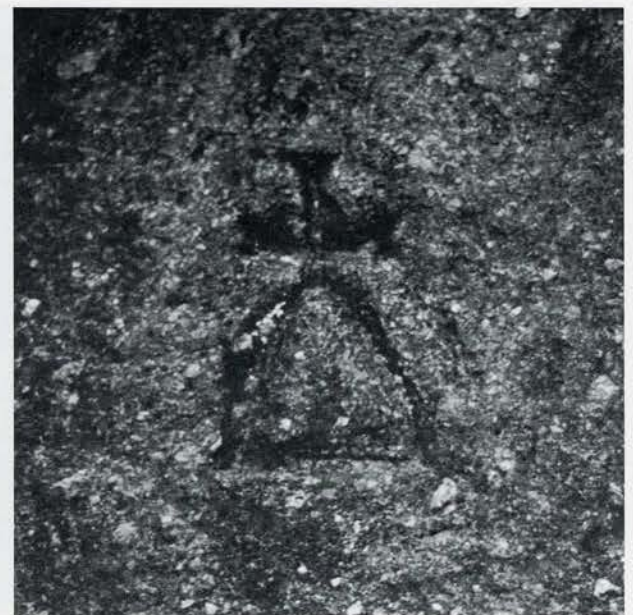
Parmi les multiples activités économiques dépendant du milieu forestier, on ne saurait passer sous silence le problème spécifiquement vaudois de l'exploitation du sel de Bex. Les salines, découvertes en 1404, ne furent réellement exploitées qu'à partir de 1534 sous le régime bernois et sous l'égide de LL. EE. A cette époque, le sel avait une valeur considérable car il fallait se le procurer en Bourgogne ou en Espagne et, pour l'obtenir, il fallait que les Confédérés fournissent des soldats suisses pour le service mercenaire.

Or les salines étaient de rudes consommatrices de bois : pour la construction et la réparation d'abord des bâtiments et des bassins de graduation. C'était de vastes hangars ouverts et bien aérés, remplis de bottes de paille ou de fagots de menu bois à travers lesquels on faisait couler l'eau salée amenée de la mine. A Salins, près de Panex, en ouvrant il y a quelques années le tracé d'un chemin forestier, on découvrit des sortes de concrétions rappelant des agglomérats de gros macaronis. C'est précisément le déchet de ces processus de graduation. La paille a disparu et il ne subsiste que les dépôts minéraux qui les enrobaient. L'eau qui avait traversé ces vastes filtres était recueillie avec un degré de salination supérieur dans des bacs eux-mêmes construits en bois, puis était transférée dans les chaudières d'évaporation.

Les conduites en sapin ou mélèze pour le transport de l'eau salée étaient taillées dans des fûts bien droits et réguliers de 30 cm de diamètre et de 3 m de long, qu'il fallait renouveler tous les 12 à 15 ans. Or il y en avait près de 30 km ! (Pl. 15)

Pour les fours, chauffés exclusivement au bois jusqu'à l'arrivée du charbon minéral, les comptes des salines attestent une consommation annuelle de 1750 moules, soit environ 3500 m³ en 1860 ! A quoi s'ajoutent les boisages des galeries !

C'est encore et toujours la crainte de manquer de bois qui incita LL. EE. à rétablir le régime féodal par la promulgation de la fameuse sentence de 1688 qui attribuait au souverain la propriété de toutes les forêts du Grand-District pour lesquelles les communes ne pourraient produire les titres écrits de propriété (Pl. 16). C'est à cet acte souverain, dont la légitimité était pour le moins contestable, que l'Etat de Vaud, héritier de LL. EE., doit ses larges propriétés dans le district d'Aigle (20).





Pl. 17
Epicéa gemmé à Malleray-Bévilard (JB) 1972.

Mais si le sel était précieux, le sucre ne l'était pas moins en ces temps reculés. Vers 1770, la production de sucre à partir du petit-lait se développa dans de nombreux alpages de l'Emmental, de l'Entlebuch lucernois, du Haslital et du Jura. On procédait à la recuite du petit-lait, après fabrication du fromage, et ce résidu était un sable de sucre grossier, de la lactose, qui devait être ensuite lavé et séché dans des raffineries. Cette évaporation, selon la quantité de petit-lait traitée, prenait de 16 à 22 heures et consommait 2 toises de bois pour 100 kg de sucre. Cette fabrication aurait disparu vers 1840, mais le sucre de lait fut remis en honneur par la médecine, de sorte que ces produits s'exportaient sur le marché mondial. Ces pratiques eurent pour conséquence la dévastation de nombreuses forêts de montagne en Suisse allemande (15).

Ce ne fut heureusement pas le cas pour le canton de Vaud où de tels usages ne revêtirent jamais qu'un caractère très local, voire familial. La seule mention recueillie à ce sujet concerne le Pays-d'Enhaut. La recuite du petit-lait s'est pratiquée sur le pâturage de Jable vers 1880.

Résines et goudrons

L'exploitation de la résine a certainement joué un certain rôle chez nous, dans l'ancien temps, mais semble être restée du domaine de l'artisanat. Il convient probablement de la rattacher au cycle de la cueillette, mais d'une cueillette à but lucratif puisque le commerce de la poix, dite poix de Bourgogne, était actif dans nos montagnes au XVII^e siècle. Les règlements bernois « des Ports et Joux » font allusion à ces « cueilleurs de poix » qui ruinent nos forêts. Certes ils n'interdisent pas ces prélèvements, nécessaires à la vie rurale, mais ils les limitent très sévèrement. Les populations récoltaient la résine pour en extraire la thérébentine et la colophane,



Pl. 18
Goudronnerie forestière
de Gondo (VS).

l'utilisaient en mélange avec des graisses animales ou de l'argile pour lubrifier les roues de chars, en fabriquaient des cataplasmes pour la médecine humaine ou vétérinaire, en faisaient des torches d'éclairage. La récolte de la poix n'était autorisée que dans les endroits les plus reculés et son exportation hors des frontières expressément défendue.

C'est dans le Jura bernois que ces pratiques ancestrales ont perduré le plus longtemps. On y trouve encore, à l'heure actuelle, des épicéas «incisés» sur pied (Pl. 17), et les «poicheries» (sortes de fours à résine) subsistèrent jusqu'en 1920 environ. Les comptes de la commune de Soulce portent aux recettes de 1912 la somme de Fr. 170.— provenant de la vente de la récolte de résine. C'est la dernière mention officielle de ces produits forestiers.

En Valais, les forêts de pins silvestres du versant sud du Simplon furent exploitées jusqu'en 1910 pour la fabrication de goudron. Celui-ci était extrait par distillation à sec du bois dans des fours primitifs dont on retrouve encore trace dans le terrain. Les barils de goudron végétal étaient exportés dans les ports pour le calfat des navires et des cordages (Pl. 18).

Raffours et tuileries

Plus importantes pour notre économie forestière furent la fabrication de la chaux d'une part, celle des tuiles d'autre part.

La construction de chaque bâtiment ou chalet impliquait en effet l'installation — et ceci jusqu'au XIX^e siècle en montagne — d'un raffour (Pl. 19) pour la cuisson de la pierre calcaire et l'obtention de la chaux vive. Le feu devait brûler pendant 4 à 5 jours et consommait quelque 30 stères de bois chaque fois. La chaux éteinte mélangée à du sable donne un mortier utilisé pour la construction. Au Pays-d'Enhaut, les derniers fours à chaux datent de 1920. Ils furent rendus inutiles par l'arrivée du ciment (18).

Pour éviter le gaspillage de combustible, les édits bernois de 1700 intervenaient déjà pour réglementer cette fabrication — comme celle des tuiles et des briques, d'ailleurs — recommandant de n'utiliser que de méchants et vieux bois, imposant le contrôle bailloival sur le nombre des fours à autoriser et interdisant (comme pour la résine) l'exportation des produits finis hors du territoire.

Pl. 19

Raffours dans les ruines d'Oujon. (Photo Fibbi-Aeppli aimablement prêtée par le Département des travaux publics, service des bâtiments, Lausanne 1974).





Pl. 20
Toit de tavillons. Chalet de la Grande-Bonnaveau, propriété de la Commune de La Tour-de-Peilz.

C'est pour économiser le bois de feu que LL. EE. limitèrent raffours et tuilières, mais c'est pour économiser le bois de sapin utilisé pour les tavillons (Pl. 20) et réduire les risques d'incendies qu'une tuilière fut installée aux Gresalleys sur Montreux, en 1796 !

Vers la même époque, plus précisément en 1787, les habitants de Bassins qui voulaient couvrir ou recouvrir leurs bâtiments étaient mis au bénéfice d'une subvention de 25 % du prix des tuiles, versée par la commune, afin de ménager les forêts qui, dit le texte, « se désolent et se ruinent entièrement pour la couverture desdits bâtiments » ! (14)

Il est intéressant aussi de rappeler qu'en 1856 Ste-Croix cédait du terrain pour une fabrique de chaux hydraulique mais imposait que la cuisson de la pierre se fit avec du bois et non de la houille par souci d'écouler les bois de feu de la commune ! Autres temps, autres problèmes !

Ecorces à tan

Nous ne citerons les tanneries que pour mémoire. Elles n'ont en effet pas eu d'influence directe sur le faciès forestier du pays et ne sont pas à l'origine de déforestations importantes. Tout au plus ont-elles permis et justifié le maintien des taillis de chêne jusqu'à la dernière guerre.

Il n'en reste pas moins qu'elles ont joué un rôle important dans un pays d'élevage comme le nôtre où le commerce des cuirs devait être très tôt une branche prospère de notre économie. Et ceci jusqu'au XVIII^e siècle. En 1750 en effet, il n'y avait pas moins de 10 tanneries à la Vallée de Joux et 7 dans la seule ville de Vevey ! Cette activité diminua au cours du siècle suivant, mais en 1850 on dénombrait encore 85 tanneries vaudoises (6).

Or toutes restèrent entièrement tributaires de la forêt pour leur approvisionnement en matières tanantes (Pl. 21) (les peaux étant traitées à l'écorce de chêne ou d'épicéa chez nous, de mélèze en Valais) jusqu'à l'apparition des cuirs chimiques traités aux sels de chrome dont la découverte date de 1878.



Pl. 21
Récolte des écorces de chêne pour les tanneries. Forêt de Chassagne, 1914.
(Photo mise à disposition par M. Rob. Martin, garde-forestier de triage, Montcherand).

Boissellerie et tonnellerie

Mais si la forêt a joué un rôle considérable en tant que source unique de combustible, il serait erroné de penser qu'elle n'a pas été mise à contribution pour la fourniture de bois d'œuvre.

À côté des charpentes elles-mêmes et des constructions où le bois tenait une place de choix, à côté de la menuiserie (même limitée aux besoins locaux), pensons aux arts qui utilisaient les «bois de fente» : boisseliers, tonneliers, tavillonneurs, échalassiers (Pl. 22), qui ont joué un rôle de premier plan dans certaines régions du canton. Nous pensons plus particulièrement à La Vallée, au Pays-d'Enhaut et à la région veveysanne.

Outre les maîtres fustiers, il y avait les tonneliers ou bossatiers, puis les douviers, enfin les échalassiers. Le règlement des Ports et Joux de 1700 leur fait déjà une place à part, relevant que ces industries «employent une quantité très considérable de bois», en conséquence de quoi, interdiction est faite d'exporter futailles ou autres marchandises hors du pays. Un rapport de l'époque laisse entendre qu'il se fabriquait au Lieu un millier de fustes par an, plus les

citernes, cuves, cuveaux, seilles, etc., à telle enseigne que la Vallée de Joux, pays de forêts par excellence, devait importer des bois d'œuvre de Franche-Comté ! (23)

À Vevey, ce n'est pas moins de 22 tonneliers qu'on dénombrait en 1763 ! Ils fabriquaient essentiellement des tonneaux destinés à contenir les fromages provenant de Gruyère et qui étaient chargés sur bateaux à Vevey pour gagner les marchés de Lyon. En 1665, un mandat de LL. EE. imposa aux tonneliers veveysans l'obligation d'acheter les bois pour tonneaux à l'étranger (soit sur Fribourg !) (24). En 1740, le péage de Vevey enregistrait 6000 tonneaux par an, mais il faut y ajouter tous ceux qui passaient clandestinement et qu'on estime au chiffre de 1500 par an !

Quant aux échalas ou pisseaux pour le vignoble vaudois, ils contribuaient déjà à la désolation des joux en 1700 si l'on en croit le Règlement bernois. En 1900, on estime les besoins du canton à 112 millions d'échalas (correspondant au nombre de ceps), ce qui représente 151 000 m³ de bois utilisé, à quoi s'ajoutent 12 500 m³ par an pour l'entretien et le remplacement (9).

Pl. 22

Transport d'un foudre de 22 000 litres construit par Charles Schenk, tonnelier à Nyon, vers 1900. (Photo aimablement prêtée par M. G. Champrenaud).



5. Le spectre de la disette

En passant en revue ces nombreuses activités, qui toutes dépendaient directement de la forêt — et nous n'avons cité que les principales — en essayant chaque fois d'esquisser l'ampleur des besoins, nous pensons avoir mis en évidence l'importance considérable que la forêt a revêtu de toute éternité pour l'homme et plus particulièrement encore pour notre pays dans les siècles qui ont précédé le nôtre. Ne serions-nous pas en droit de parler d'une civilisation du bois, comme il y eut antérieurement celles de la pierre, du fer ou du bronze ?

Ne nous étonnons pas dès lors que les forestiers du siècle passé, obsédés par ces besoins gigantesques, aient fait de prodigieux efforts pour trouver davantage de bois. C'est ainsi qu'ils tentèrent d'augmenter nos ressources par la mise au point de machines à essoucher, qu'ils estimèrent le potentiel de bois de feu à prélever dans le vignoble vaudois sous forme de ceps et de sarments, qu'ils tentèrent de soumettre à leur juridiction les allées d'arbres bordant les routes...

Mais cette crainte d'épuiser des ressources irremplaçables remonte plus haut dans le temps. Témoin cette affirmation d'un auteur anonyme qui écrivait, dans un rapport non signé daté de 1762 que « après le pain, le bois est la denrée la plus nécessaire à l'homme » !

Du reste, dès le XVII^e siècle déjà, la crainte de voir s'épuiser les forêts a poussé le souverain à prendre par voie d'ordonnances des mesures très restrictives. Nous avons cité plus haut les « Règlements des Ports et Joux » de 1675 et 1700. Ils restreignaient déjà les droits de chacun, ébauchaient une politique plus rationnelle d'exploitation, instauraient des mesures de contrôle (marques à bois des particuliers) pour éviter les vols et les abus, interdisaient les exportations hors du pays ou tout au moins les réglementaient fortement en instituant le contrôle des marchandises (notamment du bois) dans des ports reconnus.

De leur côté, les communes ont les mêmes sujets de préoccupation. C'est pour réagir contre les abus d'usage consécutifs au régime communautaire qu'elles décident, au cours du XVIII^e siècle, de délimiter leurs territoires et leurs droits respectifs. C'est dans ce même esprit encore qu'elles prirent simultanément l'initiative de « banaliser » certains bois, c'est-à-dire de les soustraire à toute exploitation, pour les restaurer d'une part, mais surtout aussi pour s'assurer des réserves suffisantes de bois en cas de sinistre ou d'incendie. Ainsi la commune de Veytaux, par exemple, qui n'avait pas encore « de bois noir réduit en devens » (c'est-à-dire de forêt de résineux mise en défens) et qui prit la décision d'en créer le 25 janvier 1731.

Mais c'est l'année 1755 qui devait marquer le départ d'une nouvelle conception en matière de gestion forestière. Le coup d'envoi fut donné par la parution de l'ordonnance forestière de Porrentruy, rédigée par le prince-évêque de Bâle. Ce document fondamental devait permettre de passer d'un coup du principe de la simple récolte à celui de la culture. Il introduisait la notion du rendement soutenu des forêts tout en préconisant diverses mesures actives d'ordre culturel et politique. Soit dit en passant, c'est lui qui imposa l'usage de la scie pour l'abattage des bois,

alors qu'auparavant tout se faisait à la hache, encore et toujours pour éviter le gaspillage de la précieuse matière première ! (26)

Cet acte législatif eut un immense retentissement en Suisse comme à l'étranger, et Berne, canton immédiatement voisin (rappelons que l'Evêché de Bâle venait jusqu'à Bienne et à la Neuveville), s'en inspira d'emblée et entreprit, par sa « Chambre du bois », diverses enquêtes sur l'état des forêts du Pays de Vaud. Cette démarche suscita la rédaction de plusieurs mémoires extrêmement intéressants, tous datés de 1758, et qui ont été conservés. C'est celui de Samuel Warney, maître de forge et forestier à Grandson, celui de Jonas-François Calame, premier pasteur d'Echallens, celui enfin et surtout de Daniel Pierre Russillon, maître de forge et capitaine de dragons à Yverdon. Influencés par les méthodes françaises, ces auteurs préconisent la cartographie des forêts, leur description, le recensement des servitudes qui les grèvent (notamment des bestiaux qui y pâturent) et la confrontation de celles-ci avec les besoins réels, l'abandon de ce qu'on appelait alors le « jardinage » (c'est-à-dire le prélèvement anarchique des plus belles plantes) au profit des « coupes réglées » qui n'étaient autres que des coupes rases (3).

Il n'est pas sans intérêt ni piquant de souligner que ce sont là les premières coupes à caractère cultural puisque leur fonction était essentiellement de liquider les mauvais bois abandonnés afin de permettre une reconstitution de la forêt par plantations.

C'est sur la base de ces rapports et plus particulièrement après avoir entendu Russillon à Berne, que la Chambre des bois élaborait, en 1759 déjà, un plan économique pour la gestion et le traitement des forêts domaniales, plan qui est à l'origine de toute la sylviculture bernoise.

Ces bons principes ainsi que les résultats d'enquêtes ultérieures entreprises sous les auspices de la Société économique furent vulgarisés à l'usage des populations rurales et, en 1779, LL. EE. publièrent un petit recueil intitulé « Avis aux cultivateurs touchant l'économie des bois » qui fut diffusé à raison de 1000 exemplaires en allemand et 1000 exemplaires en français. La bibliothèque du Service cantonal des forêts s'honore d'en posséder encore un (Pl. 23). Il fallut toutefois attendre le XIX^e siècle pour que la coupe rase et ses dérivés (coupes de lisières, coupes en coins) deviennent la règle sous l'influence de l'Allemagne où nos premiers forestiers formés scientifiquement avaient été acquérir leur bagage professionnel.

C'est en 1896 seulement que la sylviculture suisse devait gagner ses titres de noblesse en s'engageant sur ses propres voies grâce à un jeune professeur grison, Arnold Engler. Il réalisa en fait une synthèse entre les idées professées en Allemagne par Karl Gayer sur la réintroduction du rajeunissement naturel et celles venues de France où Louis Boppe développait la notion d'éclaircie par le haut.

Engler s'opposa à tout schématisme et fonda toute intervention forestière sur le respect des lois de la nature. Il introduisit le principe des coupes culturales décentralisées et réagit contre les plantations uniformes d'épicéa. Ses idées furent reprises et prolongées par Schädelin, qui mit l'accent sur le principe de la sélection continue et de la concentration de l'accroissement sur les meilleurs sujets.

7. Aujourd'hui et demain...

Au terme de cette ballade dans le passé et avant de s'abandonner à un futur qui a déjà commencé si l'on en croit Kœstler, peut-être est-il bon de jeter un bref coup d'œil sur le présent.

Les bois d'œuvre, fruits d'une patiente sélection dans nos massifs, ont été peu à peu remplacés par le béton, par le métal et par les plastiques. Il y a vingt ans à peine, l'ombre de l'éviction du bois dans la construction planait sur notre économie. Mais les prix n'ont toutefois pas cessé d'augmenter jusqu'en 1962. Certes on utilise moins de bois à l'unité construite, mais le rythme de la construction s'est accéléré, de sorte que la demande n'a cessé d'augmenter. Selon les statistiques de la FAO, la consommation des sciages en Europe a passé de 62 millions de m³ en 1950 (en chiffre rond) à 85 millions de m³ en 1967 et les pronostics prévoient 96,5 millions en 1980 (13).

Si le bois de feu a perdu sa position dans notre économie indigène, n'oublions pas que près du 50 % des bois produits dans le monde sont encore brûlés ! Chez nous l'industrie du papier a peu à peu absorbé les stères autrefois réservés pour le feu. Ce support indispensable de notre civilisation paperassière a pris une extension fabuleuse puisque la consommation européenne annuelle de bois de pâte, qui était de 10,5 millions de tonnes en 1950, a passé à 31 millions de tonnes en 1967 et devrait atteindre 66,5 millions de tonnes en 1980 !

A ces exigences considérables sont venues s'ajouter, depuis la dernière guerre, celles, explosives, de l'industrie des agglomérés. Ses besoins en bois de trituration pour la fabrication des panneaux de fibres et de particules n'étaient que de 2,3 millions de m³ en 1950. Ils étaient déjà de 11,4 millions de m³ en 1967 et les extrapolations de la FAO admettent qu'il faudra 22,7 millions de m³ pour ces industries en 1980 ! (13)

C'est dire assez que la fonction de production de nos forêts n'a rien perdu de son actualité !

Nous avons vu au chapitre précédent qu'il en allait de même pour sa fonction de protection qui ne s'est en rien dévalorisée, au contraire.

Or, à ces rôles qu'on pourrait taxer de traditionnels il faut ajouter encore ces fonctions nouvelles de récréation et d'accueil (Pl. 24) si nécessaires dans notre civilisation d'agités perpétuels et de névrosés, dans notre civilisation d'aisance matérielle où les loisirs prennent une importance chaque jour grandissante. Et il ne faudrait pas omettre ces fonctions esthétiques et paysagères, cicatrisantes aussi dans notre monde de chantiers et de gadoues, ces fonctions essentielles qui assureront un minimum d'humanité aux paysages si souvent inhumains que nous forgeons.



Pl. 24

Sauvabelin, un ancien bois sacré dédié au dieu Belinus et devenu «forêt d'accueil» par excellence !



Pl. 25
Deux chamaecyparis (faux cyprès) de la pépinière de l'Arboretum du vallon de l'Aubonne.



Pl. 26
Le Conservatoire rural, musée du bois au sein du musée de l'arbre !

C'est dans cette triple optique : production intensive, protection, conservation du paysage, que doit s'orienter la dynamique d'une politique forestière. Certes ce bipolarisme : exploiter et conserver, comporte ses propres contradictions. Pour des raisons à la fois économiques (coût de la main-d'œuvre, contraintes de la mécanisation) et biologiques (vieillesse accusée de nos forêts), on en revient parfois à une sylviculture apparemment moins nuancée et qui redécouvre la coupe rase par nécessité. Et ces exigences, parce que méconnues de la majorité, peuvent heurter une conception plus statique et contemplative de la forêt prise en elle-même et considérée comme l'image ou le symbole de la pérennité.

Or, il faudra bien concilier ce qui, à première vue, peut paraître inconciliable. Déjà l'aménagement des forêts tend à affecter à chaque massif une vocation spécifique qui doit déterminer son mode de traitement en même temps que sa fonction prioritaire. Mais ce clivage par priorités ne doit jamais faire perdre de vue qu'une forêt d'agrément peut néan-

moins avoir un intérêt économique, qu'une forêt de production n'est pas forcément dépourvue de toute beauté, et que l'une et l'autre sont susceptibles de remplir en outre un rôle protecteur non négligeable.

Et dans cette appréciation globale du rôle actuel et futur de nos forêts, à une époque où de plus en plus on parle beaucoup d'environnement, il serait infiniment regrettable d'oublier qu'une forêt de production — qui répond à un besoin impérieux de l'industrie — est, et restera longtemps encore, la seule fabrique de matière première non polluante !

Au moment où s'achève ce périple forestier, il convient d'évoquer une date encore, la dernière : 1964 ! C'est l'année marquée par la naissance de cette merveilleuse forêt, unique en Suisse, réservée essentiellement à la beauté et qui sera le bijou de la région aubonnoise de l'an 2000 : l'Arboretum du vallon de l'Aubonne. Il marquera l'histoire forestière de ce pays et restera le témoin d'une préoccupation majeure de notre époque : intégrer la beauté de l'arbre dans l'histoire de notre économie (Pl. 25 et 26).

Principaux ouvrages consultés

1. Aubert Samuel **Anciennes verreries et forêt**
JFS No 6 - Juin 1934 - p. 122
2. Badoux Henri **Fabrication du charbon de bois dans le Jura vaudois**
JFS No 9-10 - Septembre-octobre 1918 - p. 158
3. Barbey Auguste **Sylviculture vaudoise au XVIII^e siècle**
JFS No 3-4 - Mars-avril 1915 - p. 52
No 5-6 - Mai-juin 1915 - p. 88
No 1 - Janvier 1917 - p. 3
No 9-10 - Septembre-octobre 1918 - p. 154
No 11-12 - Novembre-décembre 1918 - p. 188
4. Bavier J.-B. et Bourquin A. **Défense et illustration de la forêt**
Payot, Lausanne, 1958
5. Biermann Charles **Le Jorat, esquisse géographique**
Attinger Frères, Neuchâtel, 1910
6. Blanchet R. **Eichen - Gerber - Rinde (L'écorce à tanner)**
JFS No 9 - Septembre 1858 - p. 165
7. Combe Simon **Contribution à l'étude de l'origine des forêts cantonales vaudoises**
JFS 1927 à 1936 - La Forêt 1957 à 1960
8. Chessex Pierre **Noms de lieux forestiers**
tiré à part du journal «La Forêt» (années 1949 et 1950), Imprimerie Nouvelle L.-A. Monnier, Neuchâtel, 1950
9. Décoppet Maurice **Les échalas dans le canton de Vaud**
JFS No 2 - Février 1901 - p. 21
10. Deffontaines Pierre **L'homme et la forêt**
NRF, Gallimard, 1945
11. Devèze Michel **Histoire des forêts**
«Que sais-je», No 1135 - PUF, Paris, 1965
12. Escalon de Fonton **Naissance de la guerre en Occident aux temps préhistoriques**
Archeologia No 1 - Novembre-décembre 1964 - p. 31
13. FAO **Consommation, production et commerce du bois en Europe**
Evolution et perspectives 1950-1980 - Revue intérimaire
Supp. 7 au vol. XXI du «Bulletin du bois pour l'Europe», Genève, juillet 1969
14. Genevay Paul **Histoire de Bassins**
imprimé par Gilbert Rochat, Nyon, 1965
15. Gutzwiller Karl **Die Milchverarbeitung in der Schweiz und Handel mit Milcherzeugnissen**
Verlag Kuhn & Co., Schaffhouse, 1923
16. Jaccard Robert **Sainte-Croix dans le passé**
publié par la Société du Musée de Sainte-Croix, 1950
17. Meyer K. A. **Geschichtliches von den Eichen in der Schweiz**
Annales de l'Institut de recherches forestières
XVI^e Band - 2. Heft - p. 231. Kommissionsverlag von Beer & Co., Zürich, 1931
18. Morier-Genoud A. **Les chauffourniers**
Folklore suisse - 50^e année - No 1-2 - Bâle, 1910
19. Nicolas-Obadia G. **Les défrichements dans le Pays de Vaud**
Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud, vol. III - Les Artisans de la prospérité, p. 5 - Editions 24 Heures, Lausanne, 1972
20. Payot Ed. **Mines et salines vaudoises de Bex**, au point de vue historique, technique et administratif
Montreux, 1921
21. Pelet Paul-Louis **Sidérurgie antique au pied du Jura vaudois**
Helvetia archeologica - No 4 - I/1970 - p. 86
22. Pelet Paul-Louis **La politique du fer des autorités «helvétiques» et vaudoises, 1798-1833**
La Revue historique vaudoise 1970
23. Piguët Auguste **La commune du Chenit de 1646 à 1701**
Imprimerie R. Dupuis, Le Sentier, 1952
24. Recordon Ed. **Etudes historiques sur le passé de Vevey**
Imprimerie Säuberlin & Pfeiffer SA, Vevey, 1970
25. Waldmeier-Brockmann A. **Sammelwirtschaft in den schweizer Alpen**
Schweiz. Archiv für Volkskunde - Jahrg. 38, Heft 4 und Jahrg. 39, Heft 1, Bâle 1941
26. Weisz Leo **Entstehung und Bedeutung des bischoflichbaselschen Waldordnung von Jahre 1755**
Z. für schweiz. Geschichte - XV Jahrg. Heft 2 et 3, 1935

L'Association pour l'Arboretum du vallon de l'Aubonne (AAVA)

Fondée en 1968, cette association groupe toutes les personnes physiques ou morales désireuses de soutenir et de développer dans le vallon de l'Aubonne un arboretum, et ceci dans un but à la fois scientifique, éducatif et récréatif (art. 1 des statuts).

Un **arboretum** est un parc boisé, une «forêt botanique» constituant une sorte de musée de l'arbre en plein vent, où sont rassemblées toutes les espèces susceptibles d'être acclimatées dans la région (2000 environ). Les spécimens sont groupés de façon que chaque individu puisse atteindre son développement le meilleur. L'aménagement tient compte prioritairement de critères esthétiques afin que formes et couleurs se marient harmonieusement et que les bosquets respectent une économie de l'espace, ménagent les perspectives nécessaires à les mettre en valeur pour eux-mêmes et dans le paysage.

L'association comprend des membres individuels (cotisation : Fr. 15.— par an), des membres individuels à vie (cotisation unique : Fr. 300.—), et des membres collectifs (cotisation : Fr. 200.— par an).

Les ressources de l'AAVA reposent essentiellement sur les cotisations des membres et des dons.

Les immeubles (terrains et bâtiments), ainsi que les arbres, sont propriété d'une fondation. Au printemps 1976, elle possède en propre 41,5 ha. de terrains avec deux fermes et dispose en outre de 44,5 ha. par affermage à long terme. Plus de 600 espèces et variétés d'arbres ont déjà été mises à demeure.

Le **Conservatoire rural** est un second musée au sein du premier. Il était légitime dans un parc érigé à la gloire de l'arbre de faire revivre le bois dans l'infini des partis qu'a su tirer l'ingéniosité paysanne de nos ancêtres : vieux métiers disparus, objets oubliés de la vie quotidienne, produits d'un artisanat expéditif ou minutieux, merveilleux d'efficacité, relevant d'un art aussi véritable qu'inconscient.

Toute **correspondance** est à adresser au

Secrétariat du Comité de direction de l'Arboretum
Institut de géobotanique
Avenue de Cour 14 bis
1007 Lausanne

ou au

Service cantonal des forêts
Caroline 11 bis
1003 Lausanne

Cotisations et dons sont à verser à la

Banque Cantonale Vaudoise
CCP 10 - 725
Lausanne
(avec mention sur le talon «Compte courant 216.517.0
Arboretum du vallon de l'Aubonne»)

Pour les visites de l'Arboretum, prendre contact directement avec le gérant de l'Arboretum :

M. J.-P. Degletagne
En Plan
1170 Aubonne, tél. (021) 76 51 83

